

Hervé Féron est intervenu, cet après-midi, en Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, lors de l'audition de Mme Véronique Cayla, Présidente d'Arte France :

"Merci Monsieur le Président.

Madame la Présidente, chers collègues,

- Il me semble que la **question de l' « hyperdistribution » des programmes d'Arte en France et dans toute l'Europe**, qui apparaît comme une de vos priorités, renvoie à la problématique de la territorialité des droits et plus largement à l'idée de marché européen unique du numérique dont nous entendons parler depuis plusieurs années.

Actuellement, les pratiques de « géoblocage » empêchent les Européens en séjour dans un autre pays d'avoir accès aux mêmes contenus en ligne que dans leur pays d'origine. Le projet de réforme européenne du droit d'auteur veut y mettre fin afin de faciliter la diffusion des œuvres. Le problème est que cela risque de porter atteinte au principe de territorialité des droits, garant du financement dont ont besoin les créateurs pour réaliser leurs œuvres.

Je voudrais que vous nous expliquiez comment Arte entend mener à bien sa « stratégie de dissémination et de développement européen » dans le respect du principe de territorialité des droits et plus largement ce que vous pensez du projet de marché européen unique du numérique tel qu'il est actuellement envisagé par la Commission européenne.

- Le **soutien d'Arte à la jeune création européenne** apparaît comme une autre de vos priorités, particulièrement pour le cinéma et notamment le court-métrage. On parle dans le COM d'un « engagement fort pour la musique » mais on a l'impression que seule la musique classique ou « savante » est valorisée en France, à la différence par exemple de nos voisins anglo-saxons qui sont beaucoup plus libres et décomplexés dans leur conception des arts.

Un effort en direction des spectacles et musiques actuelles serait apprécié pour valoriser l'ensemble de notre patrimoine culturel d'autant plus que nous disposons d'un vivier fertile de jeunes et moins jeunes talents dont l'immense majorité - et c'est particulièrement vrai pour ceux qui chantent en français - peinent à émerger.

- Enfin, l'**enjeu numérique** est majeur pour Arte car il lui permet notamment de trouver un nouveau public. Mon intervention sera peut-être en décalage avec la tonalité fortement optimiste de ce COM et de nos débats mais il faut prendre garde à ce que Morozov décrit comme le « mirage numérique ».

En effet, ce dernier nous habitue à un « consumérisme informationnel » dont l'une des conséquences est l'affaiblissement de notre capacité d'imagination. Sans parler de l'utilisation en toute opacité que font les GAFAs des données personnelles que nous leur

fournissons en échange de services numériques, le danger pour Arte ne serait-il pas avec ce qu'on appelle l'« expérience personnalisée » de nous proposer via des algorithmes du contenu en lien avec ce que nous avons déjà lu ou vu au risque de tuer notre esprit de curiosité ?"
